



Informations sur l'équipe

Championnats suisses seniors 2024/2025

Préface

Les championnats suisses seniors (CS seniors) sont organisés par Swiss Volley (SV). Les CS seniors sont organisés par la Commission des championnats (CCHI). Celle-ci a confié la mise en œuvre des CS au secrétariat général de Swiss Volley (SG).

Sur la base du règlement de volleyball (RV) et des adaptations au RV en fonction de la situation, le secrétariat de Swiss Volley (SG) édicte la directive suivante pour la mise en œuvre des championnats suisses seniors pour la saison 2024/2025.

1. Mode

Le championnat suisse seniors se déroule sur un week-end. Sont autorisés à participer

- Équipes avec joueurs/joueuses du même club
- Équipes composées librement pour les championnats suisses seniors

Le championnat suisse seniors est disputé dans deux catégories (32+ et 50+) chez les femmes et chez les hommes, qui jouent chacun en un seul match. Sont considérés comme seniors les joueurs/joueuses qui ont atteint l'âge de 32 ou 50 ans au 31 décembre de l'année où débute la saison (32e/50e anniversaire). Si le nombre de participants est faible, SV se réserve le droit de ne les faire jouer qu'un seul jour ou de regrouper les deux catégories.

Catégorie	32+	50+
Femmes	Dimanche 27 avril 2025	Samedi 26 avril 2025
Hommes	Samedi 26 avril 2025	Dimanche 27 avril 2025

Le plan de match sera adapté au nombre d'équipes participantes. En principe, l'objectif est que chaque équipe puisse disputer quatre matchs. SV décidera définitivement des plans de match après la clôture des inscriptions. Le tournoi se déroule pour les deux genres avec au minimum 5 et au maximum 8 équipes (32+) et avec au minimum 4 et au maximum 6 équipes (50+).

1.1 Licences

Il existe deux sortes de licence :

1. Licence de saison : les licences de la saison 2024/2025 sont valables
2. Licence journalière : Les joueurs/joueuses qui participent au tournoi final peuvent acheter une licence journalière auprès de l'organisateur sur présentation d'une pièce d'identité officielle, dans la mesure où ils ne peuvent pas présenter de licence valable.

1.2 Règlement et directives 2024/2025

Le [règlement de volleyball \(RV\)](#) 2024/2025, y compris les directives du Comité central de Swiss Volley, s'applique. En cas de non-respect des règles, une équipe peut également être disqualifiée a posteriori.

1.3 Règles du jeu

La commission de championnat Indoor (CCHI) de SV fixe de manière contraignante les modalités d'organisation, le plan de match et les règles du jeu. Les règles officielles du volleyball sont applicables. Tous les matchs se jouent en principe en deux sets gagnants. La CCHI peut décider d'exceptions. La raison en est un nombre réduit d'équipes. En cas de non-respect des règles, une équipe peut également être disqualifiée a posteriori.

2. Coûts

- Une caution de 500 CHF est demandée au préalable. La caution est utilisée pour la contribution à l'infrastructure (20 CHF par personne), les licences journalières (10 CHF par licence journalière pour les non-licenciés) ainsi que pour les frais d'arbitrage et les éventuels dommages aux installations et au matériel. Le reste sera remboursé par la suite.
- Au plus tard 14 jours après la fin du tournoi, l'organisateur envoie au club un décompte détaillé des frais et des éventuels dommages.
- L'organisateur verse le solde de la caution au club dans les 21 jours suivant la fin du tournoi.
- L'organisateur et SV ne peuvent être tenus pour responsables ni de la couverture d'assurance ni des vols.

3. Déroulement de l'événement : Inscription & sur place

3.1 Inscription

- Swiss Volley publie l'annonce et le formulaire d'inscription sur son site Internet.
- Le club remplit toutes les données requises.
- Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au **dimanche 23 mars 2025**.
- **Les places sont limitées.** « Premier arrivé, premier servi ».
- La liste des équipes sera obtenue après la clôture des inscriptions.

3.2 Information avant le tournoi

Le site Internet de Swiss Volley sert de plate-forme de communication primaire. Le plan de match y est mis en ligne avant le CS. L'organisateur envoie aux participants toutes les informations nécessaires avant le début du tournoi.

3.3 Sur place

- Le/la responsable d'équipe remet les pièces d'identité officielles de tous les joueurs/joueuses ou une copie de celles-ci lors de l'enregistrement.
- Les cartes d'identité officielles ou les copies sont conservées pendant le tournoi par le chef-arbitre et sont remises à l'équipe à la fin du tournoi.
- Le/la responsable d'équipe signe le code de conduite sur place ou remet le code de conduite imprimé et signé lors du check-in.

4. Compétition en général

4.1 Matériau

Les balles de match sont fournies par l'organisateur. Les ballons d'échauffement sont fournis par les équipes.

4.2 Réunion technique

Il n'y aura pas de réunion technique.

4.3 Arbitres :

Tous les arbitres sont recrutés par l'organisateur, Swiss Volley et la CSR. Les frais des arbitres sont répartis équitablement entre les équipes participantes. Les matchs se déroulent sur la feuille de match simple.